

## Chap III EMC : LA DEFENSE NATIONALE ET LA PAIX COLLECTIVE

### I. LA DÉFENSE NATIONALE

***\*Act1 : Comment la France organise-t-elle sa défense afin de garantir la sécurité et la liberté de ses citoyens ?***

**Compétences** : lire et prélever et expliquer des informations dans différents documents vidéo et schéma / rédiger.

**\*Ex1 : Des missions multiformes à l'échelle nationale et mondiale**

***Corriger les questions des Ex1 et 2***

## LES MISSIONS NATIONALES

\* **Assurer la protection du territoire national** = contrôle des frontières not pour traquer tous les trafics, lutter contre le terrorisme (plan vigipirate).

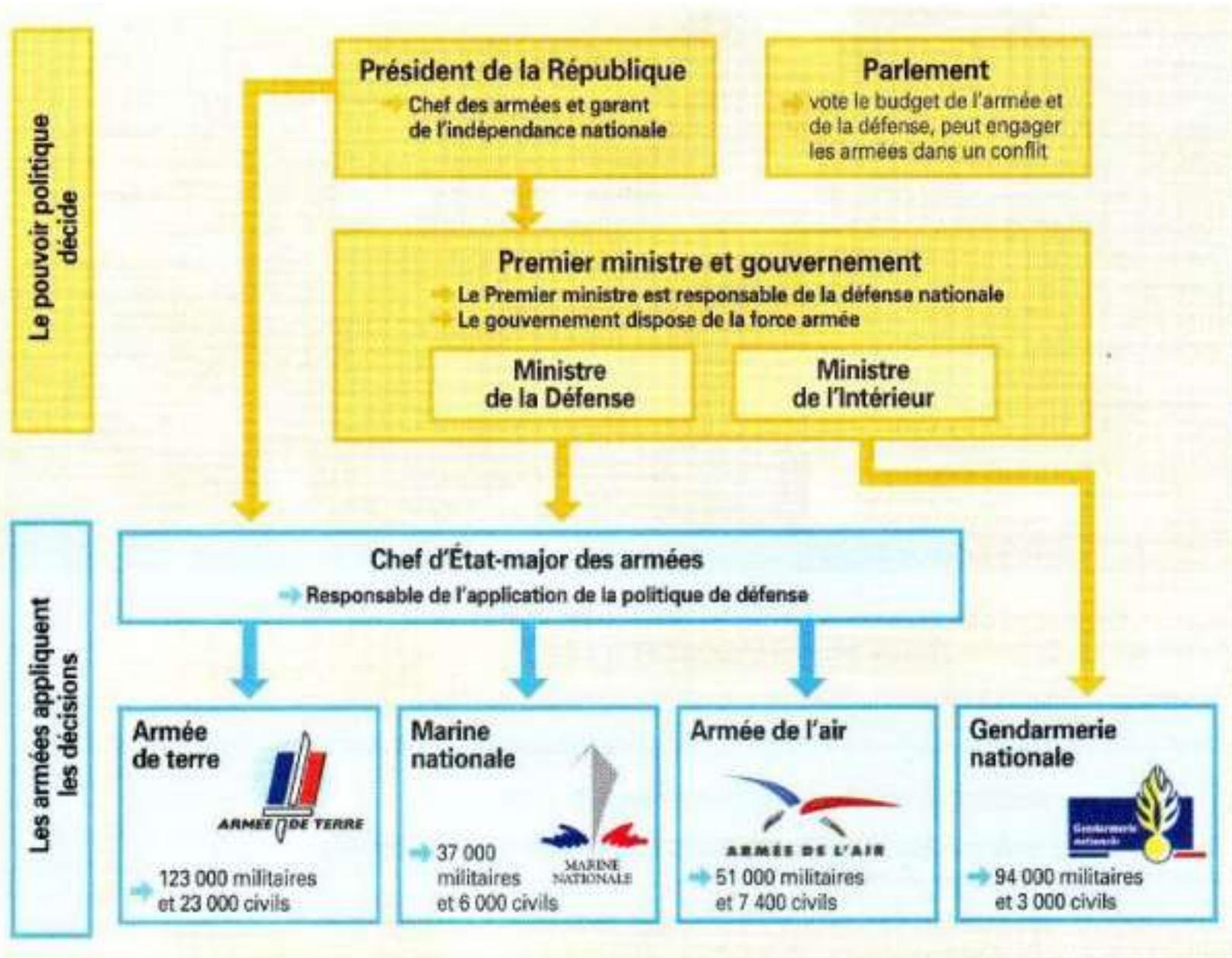
\* **Assurer la Protection de la population française** = intervention en cas de catastrophe naturelle ou technologiques, protection dans les lieux publics.

\* **Protéger l'économie française** : lutte contre l'espionnage technologique et industriel

## LES MISSIONS INTERNATIONALES

\* **Protéger les civils et les intérêts français de l'étranger** surtout dans les anciennes colonies avec lesquelles la France a signé des accords de coopération militaire (ex: en cote d'Ivoire en 2005/Mali en 2013)

\* **Maintenir ou installer la paix** dans le cadre d'accords et traités internationaux : **participation à des missions humanitaires et à des opérations militaires** dans le cadre de l'ONU, de l'OTAN ou de la PESD (ex: Kosovo; Afghanistan en ce moment ; opération Atalante depuis 2008).



**1 L'organisation de la défense nationale**

*Schéma de l'organisation de la Défense nationale*

## 2 Ce que dit la loi



**Art. 13.** Le Président de la République [...] nomme aux emplois militaires de l'État les officiers généraux, parmi lesquels le chef d'état-major des armées.

**Art. 15.** Le Président de la République est le chef des armées. Il préside les conseils et les comités supérieurs de la Défense nationale.

**Art. 20.** Le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Il dispose [...] de la force armée.

**Art. 21.** Le Premier ministre [...] est responsable de la Défense nationale.

**Art. 35.** La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement. Le gouvernement informe le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger [...]. Cette information peut donner lieu à un débat qui n'est suivi d'aucun vote. Lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement.

Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958.

## Correction Ex2

Les quatre corps d'armées sont

1. **L'armée de terre** : protection des citoyens sur le territoire nationale et participation aux opérations de soutien à la population lors de catastrophes.

**L'Armée de l'air** : surveille le ciel 7jours/7, 24h/24 afin de détecter tout appareil survolant le territoire national.

**La Marine nationale** : contrôle l'espace maritime (sous, sur au dessus de la mer). Elle intervient dans la lutte contre les trafics illicites, les pollutions et ds les opérations de sauvetage en mer.

**La gendarmerie nationale**

le PSDT de la rép nomme le chef d'Etat major car il est le garant de l'intégrité du territoire et donc le chef des armées.

### 3. nouvelles menaces

2

## Les nouvelles menaces

La défense de la France [...] a maintenant besoin, pour se réaliser, de l'engagement de tous, militaires, personnel des services de renseignement, policiers, gendarmes, diplomates, agents publics, bénévoles, mais aussi simples citoyens, tous acteurs de notre sécurité nationale. [...]

Les nombreuses opérations militaires dans lesquelles la France a été engagée au cours des dernières années (Afghanistan, Côte d'Ivoire, Libye, Mali) démontrent que l'action militaire reste une composante importante de notre sécurité. Dans le même temps, les risques et les menaces auxquels la Nation doit faire face se

sont multipliés en se diversifiant. Le terrorisme, la cybermenace, le crime organisé, la dissémination des armes conventionnelles, la prolifération des armes de destruction massive, les risques de pandémies, les risques technologiques et naturels peuvent affecter gravement la sécurité de la Nation.

■ *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, 2013.*

**Corriger le « Ce que je retiens »**: La défense nationale ne recouvre pas que des actions militaires sur le territoire national et international en effet elle assure une défense globale qui consiste à assurer une protection maximale de la France dans ses dimensions civile, éco et militaire, tant à l'intérieur des frontières qu'au niveau international. Pour faire face aux nouvelles menaces (qui sont

**terrorisme islamiste, prolifération des armes nucléaires, chimiques, bactériologiques..., trafics (humains drogues, organes, armes)** de profondes réformes de la défense nationale ont été entreprises :

- 📖 réintégration de la France dans l'OTAN en 2009;
- 📖 poursuite de la modernisation de la technologie militaire;
- 📖 fin du service militaire et déploiement d'une armée de métier composée de 4 corps d'armées **qui sont l'armée de terre, la marine, l'armée de l'air et la gendarmerie nationale.**

Les forces armées n'interviennent qu'en dernier recours lorsque les diplomates français ont échoué. En effet ces derniers sont chargés d'entretenir de bonnes relations avec les autres pays.

## Ex3 : Les jeunes et la défense nationale

1. Quelle est la nature du document ? A qui s'adresse-t-il ?
2. Quelle démarche administrative invite-t-il à accomplir ?  
Comment s'y prendre ?
3. Pourquoi cette démarche est-elle nécessaire ?
4. Quel est l'enjeu civique de cette démarche ?



# ÉTAPE 2

## LE RECENSEMENT

→ Qui ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

→ Où ? À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)).

→ Pourquoi ?

Pour vous enregistrer et déclencher votre convocation à la journée défense et citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

L'attestation est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
DE DÉFENSE !**



MINISTÈRE GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DÉFENSE ET CITOYENNETÉ



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



### Correction questions

Il s'agit d'une affiche à destination des jeunes de 16 ans afin qu'ils se fassent recenser sur internet ou à la mairie de leur domicile pour être inscrit sur les listes électorales et être convoqués à la JDC.

Cette démarche permet à chaque jeune d'exercer sa citoyenneté car elle garantit l'exercice du devoir de participer à la défense de sa patrie, mais aussi de s'inscrire aux différents examens qui permettent à un citoyen de devenir autonome.

**\*Recopier le « Ce que je retiens du jour » :**

La France dispose d'une armée de métier cependant défendre son pays et ses concitoyens est le devoir de chaque Français. Pour s'y préparer, les jeunes doivent suivre un parcours de citoyenneté en 3 étapes :

- recevoir une information sur la Défense nationale en classe de troisième et être évalués au DNB ;
- se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile à 16 ans
- participer à une journée de défense et de citoyenneté : la JAPD (Journée d'Appel pour la Défense) entre 17 et 18 ans.

**Conclusion: La politique de défense de la France se caractérise par le souci d'adaptation au monde actuel, la volonté d'indépendance, le maintien de la paix et l'implication de tous.**